



L'INSPECTION DES ÉTABLISSEMENTS CONCHYLICOLES

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Les établissements agréés pour la mise sur le marché de mollusques bivalves vivants sont soumis aux prescriptions générales et spécifiques en matière d'hygiène. Ils doivent entre autres tenir compte, dans leurs plans de maîtrise sanitaire, des informations pertinentes sur les zones de production et être en mesure d'appliquer des procédures efficaces (d'autocontrôles, de traçabilité et de retrait) pour empêcher la mise en vente de produits susceptibles de présenter un risque pour le consommateur.

OBJECTIFS :

Bien connaître la réglementation, et les outils d'évaluation et de gestion des risques liés au milieu de production ;
Savoir évaluer le PMS et notamment les points déterminants ;
Harmoniser les pratiques d'inspection

PUBLIC CONCERNE :

Techniciens, IAE,...

CONTENU PROPOSE :

Les outils de l'inspection ;
Les risques sanitaires de la filière (travaux en groupe) ;
Visite d'établissements ;
Rédaction de rapports par les groupes, restitution, discussion ;
La gestion des alertes en conchyliculture

INTERVENANTS :

Référents nationaux en produits de la pêche et d'aquaculture et formateurs spécialisés.

DATES :

Du 13 au 15 novembre 2019 (date prévisionnelle)

DUREE :

2 jours

LIEU :

Zone littorale - (organisé par L'INFOMA CORBAS)

NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM :

12

Date limite d'inscription :

10/10/2019

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Adel BEN YOUSSEF

RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Sylvie RANNEAUD

INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
formco.infoma-corbas.sg@agriculture.gouv.fr

FRAIS D'INSCRIPTION :

242 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA et du MTES, (administration centrale, services déconcentrés), des EPLEFPA, de l'enseignement supérieur du MAA et des opérateurs du MAA pour certains stages (FAM, ASP, ONF, CNPF).

CODE EPICEA :

176765